

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures, par visioconférence, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 6 avril 2023

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 18

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., VERMEZ N., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C. PETIT E.,

Délégués excusés : CHEMINET JL. (pouvoir à A. DUBREUIL), CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), NAQUET C. (pouvoir à G. BOURICAT), DUNEAUD JL (pouvoir à JE CHABROL), MORANNE L., DUMONTET B., DUCHIER C., ROLIN S. (pouvoir à B. DOUSSET), PALLIOT JM. (pouvoir à R. LAMY),

Avenant contrat de territoire

Le Président rappelle que le site de la baignade biologique ouvrira ses portes le 15 juin 2023. Néanmoins, de nouvelles dépenses imprévues se présentent. Il s'agit en premier lieu de revoir l'accès PMR car celui prévu dans le projet initial passe sur l'emprise foncière du restaurant, propriété de la commune de Treignat. Par ailleurs, des frais supplémentaires interviennent liés à la sécurité et à la santé (défibrillateur, matériel médical dédié en cas d'accident) mais aussi à la communication sur le site avec la pose de panneaux. En conséquence, le Président propose de solliciter l'affectation d'une partie de l'enveloppe restante du Contrat de Territoire soit 176 712,58 € à ces opérations dont le coût total est estimé à 21 741,23 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- ✓ de solliciter auprès des services du Département la signature d'un nouvel avenant afin de prélever sur l'enveloppe restante au Contrat de Territoire (176 712,58 €) une subvention de 10 870,61 € pour la mise en œuvre de ce programme complémentaire d'aménagement du site de la baignade biologique,
- ✓ autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette demande.

Pour copie conforme,
Huriel, le 25 avril 2023
Le Président,
Jean-Elie CHABROL


Le Vice-Président